

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA 005-10313/21/BM

■ Approbation de l'avenant n°6 à la convention avec la Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, dans le cadre de l'opération de construction de l'Arena du Pays d'Aix MET 21/20228/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix (ci-après CPA) du 3 juillet 2014 a validé le Programme Général et le coût d'opération relatifs au projet de construction du Palais des Sports et Pôle d'échanges à Aix-en-Provence, confié à la SPLA « Pays d'Aix Territoires », dans le cadre d'une convention d'aménagement approuvée par le Bureau Communautaire du 15 janvier 2014.

Le Bureau Communautaire de la CPA du 17 juillet 2014 approuvait un avenant n°1 à la convention, formalisant notamment la prise en compte du nouveau coût global d'opération à 55.904.701€HT soit 67.085.641€TTC ;

Un avenant n°2, approuvé par le Bureau Communautaire du 17 décembre 2015, a modifié la rédaction de l'article 3 « Délai de validité et délai d'exécution » afin de prendre en compte le nouveau calendrier d'opération.

Le Bureau de la Métropole du 17 octobre 2016 a validé un avenant n°3 à la convention portant sur la sécurisation et l'aménagement des accès depuis la RD59 par l'intermédiaire de la réalisation d'un giratoire d'accès à l'équipement et au pôle d'échanges indispensables au fonctionnement de l'équipement dénommé aujourd'hui Aréna du Pays d'Aix. Cet avenant portait le coût de l'opération à 56 654 700,83 € HT, soit 67 985 641 € TTC.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021

Le Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 a validé l'avenant n°4 à la convention d'aménagement avec la SPLA portant sur le lancement des études et la réalisation d'une troisième voie sur la RD 59, la mise en œuvre de la couverture WIFI haute définition et GSM 4G, ainsi que les travaux relatifs à la centralisation de la fermeture des issues de secours (UGIS) pour homologation par la commission de sécurité en rapport avec le risque attentats.

Le Bureau de la Métropole du 24 octobre 2019 a validé l'avenant n°5 à la convention d'aménagement avec la SPLA portant sur le paiement des taxes d'aménagement et contributions réclamées par les Services Fiscaux et les Services de la Régie des Eaux du Pays d'Aix, ainsi que le coût de prestations supplémentaires relatives à l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité des abords de l'Aréna et augmentant le coût global d'investissement de 1 750 000 euros T.T.C., le portant à 72 035 641 euros T.T.C.

Le Comité Technique du 22 février 2021 a validé la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires suivantes dans l'Arena :

- Etudes et travaux des modifications du grill scénographique à la demande du délégataire de service public
- Travaux de modification du système SSI de la brasserie à la demande des services de secours
- Divers travaux d'amélioration de la performance énergétique (ECS des locaux du club, développement de la GTC)
- Etudes et travaux du remplacement des éclairages sportifs de la grande salle par une technologie LED à protocole full DMX
- Ajout d'un complément de clôture derrière le bâtiment chaufferie

Ces travaux occasionnent une augmentation de l'enveloppe financière de 200000€HT, dont 9 500€HT de rémunération complémentaire de la SPLA.

Par ailleurs, à la demande des services de la DREAL en charge de l'aménagement du rond-point des 3 Pigeons en place à feux, il est également proposé de mener des travaux anticipés et provisoires d'élargissement à 2 voies de la RD59 en direction du Pôle d'Echanges.

Suite aux décisions prises par le Comité Technique de l'opération du 22 février 2021, il convient donc de modifier les Articles 3 "Délais de validité de la convention", 4.1 "Objectifs Généraux", 9.1 « Coût global de l'opération de la Convention » et 9.2 « Rémunération pour l'Exécution de la Convention »

Tel est l'objet du présent Avenant n° 6.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° 2013_A305 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013, approuvant le projet de construction d'un équipement Palais des Sports / ARENA du Pays d'Aix ;
- La délibération N° 2014_B076 du Bureau Communautaire du 15 janvier 2014 approuvant la convention fixant les conditions d'intervention de la SPLA « Pays d'Aix territoires » afin de réaliser l'opération d'aménagement du Palais des Sports / ARENA du Pays d'Aix ;
- La délibération N° 2014_A175 du Conseil Communautaire du 03 juillet 2014 approuvant le Programme Général du Palais des Sports / ARENA du Pays d'Aix ;
- La délibération N° 2014_B318 du Bureau Communautaire du 17 juillet 2014 approuvant l'avenant n° 1 ;

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021

- La délibération N° 2015_B764 du Bureau Communautaire du 17 décembre 2015 approuvant l'avenant n° 2 ;
- La délibération N° CSGE 008_1001_16 BM du Bureau Métropolitain du 17 novembre 2017 autorisant de signer un avenant N° 3 à la convention ;
- La délibération n° 2017_CT2_519 du Conseil de Territoire du 29 novembre 2017 autorisant de signer un avenant n° 4 ;
- La délibération n° CSGE 009-7038/19/BM du Bureau de Métropole du 24 octobre 2019 approuvant l'avenant n° 5 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 30 septembre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'intégrer des travaux et aménagements supplémentaires au programme de l'opération de construction de l'Arena du Pays d'Aix.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°6 ci-annexé à la convention d'aménagement confiée à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour la réalisation de l'opération de construction d'un Palais des Sports et d'un pôle d'échanges multimodal sur le site des trois Pigeons à Aix-en-Provence.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°6 et à signer tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : opération budgétaire 4581162476, nature 4581, fonction 321, autorisation de programme DI476AP2.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021